

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 12.00
Six mois : 22.00
Un an : 40.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
Artois, etc. : 15 fr.
En France et l'étranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
à l'avance. — Tout abonné doit continuer,
jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX 4 MARS 1877.

Bulletin du jour

Comme nous le disions, hier, la
sombre des députés a pris en considé-
ration, conformément aux conclusions
rapport de M. Duvaux, la proposition
relative à l'abrogation de la loi de
1874, sur l'aumônerie militaire. A cette
occasion, M. le général Berthaut a dé-
claré en termes nets et fermes, qu'il
abatrait ladite proposition devant
commission et à la tribune; et qu'il
laisait fort d'établir que, dans les
visions nombreuses, les soldats ne
vraient remplir leurs devoirs reli-
gieux s'ils n'avaient pas une aumônerie
militaire. Il s'agit, a dit M. le ministre
d'une guerre, d'un principe pour lequel
le plus profond respect : celui de la
liberté de conscience.

Voilà une déclaration qui mettra
Jules Simon dans le plus cruel em-
bras, vis-à-vis des gauches. On se
pelle, en effet, que, lorsque la propo-
sition relative à l'abrogation de la loi
de 1874 fut déposée au cours de la
discussion des crédits rétablis par le
gouvernement, en faveur de l'aumônerie mili-
taire, M. le président du Conseil pro-
posa d'y adhérer pour décider la Cham-
bre à ratifier le vote de la haute Assem-
blée. Voici en quels termes s'exprimait
Jules Simon.

Je vous demande les crédits en
questions, parce que tant qu'une loi
n'existe il faut en assurer l'exécution.
Mais je rappelle à la Chambre que
j'ai voté dans la précédente Assem-
blée contre la loi sur l'aumônerie
militaire : je l'ai combattue; mon
opinion à cet égard ne s'est pas modifiée.
Vous le verrez quand viendra
la discussion la proposition qui vient
d'être déposée.

La gauche s'empressa de prendre
acte de cet engagement; et M. Jules
Simon, mis au pied du mur, va se
lever entre ces deux alternatives :
de manquer à sa parole, ou d'en-
fermer en lutte ouverte avec l'un des
membres les plus importants du cabi-
net, dont il est le chef.

Or, l'Évangile nous apprend que
ce maison divisée contre elle-même
ne peut subsister.

M. Jules Simon y prenne donc
garde : par ses habiletés cousues de fil
rouge, ou pour mieux dire de fil noir;
est placé dans une situation qui
peut bien provoquer une crise mi-
nérielle, dont il serait la première
victime. On a beau être en même temps
profondément républicain et profond-
ment conservateur, et crier à tue-
tête comme la chauve-souris de la
table :

« Je suis ouais, voyez mes allés;
« Je suis ouais, vive les rats! »
Il finit toujours un peu plus tôt, un
peu tard, par se faire prendre aux
reins du métier.

En mot maintenant sur la question
de la Gazette de Saint-Pé-
bourg pressent, en ces termes, ce
seront les réponses des puissances.
Le prince Gertschakoff,
l'Angleterre, dit-elle, répondra
travaux commencés pour le percement

Bulletin du Journal de Roubaix
DU 5 MARS 1877.

LA
VUE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

LE SIXIÈME COUVERT.

II.
(suite)

« Il me arrivait à la porte de son
un homme sortit de l'ombre dans
le jusqu'alors il s'était enfoncé, et
me assurant de l'identité du banquier;
pendant à cette place depuis de lon-
gues heures, car ses habits étaient en
couverts de neige, et il grelottait
d'une mauvaise blouse de toile
de banquier pensa qu'il s'agissait d'un
surtout cherché un s'abri contre le
froid, et il allait tirer le bouton du
portant quand la main de l'homme en
se posa sur son bras.
« Bellefleur crut avoir affaire à
un voleur et le repoussa brusquement.
L'homme sans s'effrayer, sans se
détourner, ôta la casquette qui faisait
sur son visage, et se plaçant
la lumière d'une lanterne de gaz :
« Me reconnaissez-vous ? demanda-

« toute coopération contre la Turquie.
« L'Allemagne va déclarer qu'elle est
la moins intéressée dans les affaires
d'Orient, et qu'elle n'a qu'à suivre
l'exemple des autres. La France qui
ne se sent pas assez forte, rejettera
loin d'elle toute responsabilité; et
l'Italie ne se séparera pas des autres
puissances, parce qu'elle trouvera
finalement que l'Alliance russe se-
rait trop risquée pour elle. Il ressort
de tout cela que la perspective que
nous avons devant nous n'est pas
précisément réjouissante. »
Celle certitude de son isolement,
fait espérer que la Russie y regardera,
à deux fois, avant de tirer l'épée. A ce
propos le Times cite l'extrait suivant
d'une lettre adressée par un général
russe à ses amis :

« Attendez-vous à nous voir rem-
porter bientôt la plus grande victoire
qu'on puisse envier, la victoire sur
nous-même ! »
Dieu veuille que cet orr cle pacifique
se confirme ! LEON DUVILLIER.

LETRES DE PARIS
(Correspondance particulière)

Paris, le 3 mars 1877.
Il n'y a pas de séance, aujourd'hui,
à la Chambre des députés. Après
quatre mois de session, la majorité
républicaine et radicale en est réduite
à des séances de une heure ou une
heure et demie au plus, puis elle est
épuisée, et se trouve obligée de sus-
pendre ses séances. Si la majorité con-
servatrice de la précédente Assemblée
avait présenté un pareil spectacle, tous
les organes républicains ou radicaux
de la veille et du lendemain n'auraient
pas eu assez de sarcasmes contre
cette impuissance parlementaire. Voilà
cependant où nous en sommes avec
cette nouvelle Chambre démocrati-
que !

En réalité, les affaires du pays ne
se font pas, la stagnation commerciale
et industrielle va toujours en augmen-
tant, et, cette fois encore, la République
ne porte pas bonheur à la classe ou-
vrière.

Il ne suffit pas de multiplier les
attaques contre les congrégations reli-
gieuses pour donner du pain aux ou-
vriers. Hier, M. Benjamin Raspail a
cherché à exploiter un fait dénoncé par
les feuilles radicales d'Auxerre, et qui
aurait été commis dans une école tenue
par une sœur de charité. La Bourgogne
d'Auxerre a publié d'importants témoi-
gnages qui démentent les dénonciations
radicales. Une enquête est ordonnée,
et montrera une fois de plus, l'odieuse
de cette guerre acharnée contre toutes
nos institutions catholiques.

M. de Marcère avait voulu se faire
l'instrument complaisant de cette guerre,
en annulant, quand il était ministre
de l'intérieur, les arrangements con-
clus entre la faculté catholique de
médecine à Lille et l'administration
des hospices. Vous avez vu que le
Conseil d'Etat a jugé illégal l'arrêté de
M. de Marcère, qui, dans cette circon-
stance, subit un grave échec.
Beaucoup de curieux assistent aux
travaux commencés pour le percement

Bellefleur fit un mouvement de mé-
contentement et haussa les épaules.

« Me reconnaissez-vous ? répéta
l'homme en blouse d'une voix rauque,
ou faut-il que je vous crie mon nom ? »

« Je vous reconnais, répondit Belle-
fleur, mais je refuse de vous enten-
dre. »

« Il le faudra cependant... Oui, je
vous le jure, il le faudra sur votre vie...
Je vous ai écrit trois lettres, vous ne
m'avez pas répondu... Je viens... Vos
valets m'ont jeté par les épaules hors de
cet hôtel où j'ai eu l'audace d'aller vous
demander... Alors je me suis résolu à
vous attendre, et, maintenant que je
vous tiens, vous m'écoutez... »

« Non, répondit Bellefleur, je ne
vous écouterai pas... Vous me suivez,
vous m'épiez, vous me guettez la nuit
comme un malfaiteur... Ça consentait
à ce que vous souhaitiez, j'aurais l'air
de céder à la peur, à la menace... Il est
trop tard, laissez-moi, vous revien-
drez... »

« Quand reviendrez-vous ? »
« Demain. »

« Et qui vous dit que je puis atten-
dre ? Savez-vous j'ai du pain dans mon
grenier, et si ma femme a du bois pour
réchauffer son dernier enfant?... Je ne
vous quitte pas, puisque je vous trou-
ve... Demain votre porte me serait fer-
mée... Je sais ce que vaut votre pa-
role... Qu'est-ce que je veux après tout,
que vous m'écoutez tranquillement dans
votre cabinet, et que nous causions
comme... deux amis.

de la nouvelle rue le long du palais des
Tuileries. Parmi ces curieux, ceux
qui ne font pas leur lecture habituelle
des feuilles radicales, expriment hautement
leur indignation contre le vanda-
lisme municipal, qui s'imagine servir la
République, en mutilant l'œuvre de
nos rois.

Il s'est passé, hier soir, au salon des
œuvres, un fait considérable, M. Be-
gaert, docteur de l'Université de Lou-
vain, a fait dans ce salon avec une re-
marquable supériorité de talent et une
grande finesse de parole, une commu-
nication du plus haut intérêt sur l'en-
seignement des sciences économiques et
administratives à l'Université de Lou-
vain. Cet enseignement se divise en
quatre cours, qui ont pour objet l'éco-
nomie politique, le droit administratif,
le droit des gens et le droit public.

Outre les jeunes gens qui se desti-
nent à la magistrature ou au barreau,
il en est que leur fortune, leur situa-
tion sociale peuvent appeler, un jour,
à prendre une part considérable aux
affaires de leur pays, et qui désirent se
préparer dignement à leur mission par
des études supérieures. C'est à eux que
ces cours sont destinés plus spéciale-
ment. Peut-être nos lecteurs ignorent-
ils que jusqu'ici un enseignement de
cette importance faisait tout à fait
défaut dans les facultés officielles. Du
moins cette communication en a pro-
voqué une autre plus agréable pour
notre amour-propre national. M. An-
tonin Rondelet, le président, a, en
effet, annoncé que l'Université catho-
lique de Paris a comblé en partie cette
lacune. Elle vient de créer une chaire
d'économie politique. Nommer le titu-
laire désigné pour l'occuper, M. Claudio
Jasset, l'auteur des *Etats-Unis con-
temporains*, c'est dire avec quelle
talent ce cours sera professé. Les Uni-
versités catholiques devancent l'ensei-
gnement officiel dans la voie des amé-
liorations et du véritable progrès.

Les feuilles suisses publient le nou-
veau projet de loi relatif aux biens des
corporations religieuses, préparé par
le grand conseil. Ce projet a pour but
de sauvegarder les droits des tiers, en
ce sens que les tiers qui se croiraient
lésés par la réunion au domaine des
biens, des corporations, pourront se
pourvoir devant les tribunaux.

En apparence, c'est une concession
aux principes de justice; au fond, c'est
un moyen détourné de faire accepter la
spoliation elle-même.
L'ensemble pacifique des nouvelles
diplomatiques fortifie la confiance du
monde financier. DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

LES TRAITEMENTS DE COMMERCE.

Quoi qu'on ait dit, la solution de la question
des traités de commerce offre dès aujourd'hui
de nombreuses difficultés. Le nouveau tarif
voté par le conseil supérieur du commerce et
le comité consultatif des arts et manufactures
donne lieu à de vives réclamations — récri-
minations seraient plus justes — de la part de
trois puissances : la Suisse, la Belgique et
l'Angleterre. Laissons, pour le moment, les
deux premières et parlons de l'Angleterre.
Tout dernièrement, à propos des sucres, le
gouvernement britannique se plaignait amè-
rement que la France ne tenait pas sa pro-

Sans doute, Bellefleur connaissait de
longue date l'obstination de ce sollici-
teur, et savait qu'il ne parviendrait pas
à dompter sa volonté rebelle, car il prit
soudainement son parti, sonna avec
violence, et quand le portait eut roulé
sur ses gonds, il fit à l'homme en blouse
un signe qui équivalait à ce mot :
Venez.

Tous deux franchirent le seuil; le ban-
quier trouva dans l'antichambre un va-
let de pied attendant son retour. Sans
lui donner aucun ordre, le banquier se
dirigea du côté de son cabinet de tra-
vail. Un grand feu flambait dans la che-
minée et deux grosses lampes éclairaient
cette pièce meublée de velours vert et
ornée de bronzes de prix. L'ouvrier jeta
un regard haineux; mon-
sieur Bellefleur s'assit au coin de la
cheminée, et son étrange visiteur resta
debout, s'appuyant du coude à la ta-
blette de marbre, et paraissant attendre
que le banquier lui adressât la parole.

« Que voulez-vous encore ? demanda
Bellefleur avec brusquerie. »

« De l'argent, répondit le nocturne
visiteur. »

« Je vous en ai donné, il y a six
mois. »

« Cela est vrai, mais dans six mois
il se passe beaucoup de jours.
« Vous souhaitez, reprit le banquier
de la même voix dure et cassante, fon-
der un établissement de menuiserie; j'ai
fait les frais de cet établissement...
vous devez vous tenir pour satisfait.
« L'établissement n'a pas prospéré... »

messes; aujourd'hui il soutient, à tort ou
à raison, que nous ne suivons pas le programme
officiel formulé, l'année dernière, par M. le
vicomte de Meaux au sujet du renouvellement
des conventions commerciales. En d'autres
termes, il objecte que, contrairement à l'en-
gagement formel du ministre de commerce,
les nouveaux tarifs aggravent les droits exis-
tants. »

Dans les discussions pendantes. Français
et étrangers parlent constamment de ce pro-
gramme, et ni les uns ni les autres ne l'ont
reproduit.
Il offre donc aujourd'hui un intérêt tout
particulier et nous croyons devoir en extraire
les principaux passages :
« Renouvellement des traités de com-
merce. Maintien, sauf certaines modifications
de détail, des tarifs conventionnels actuelle-
ment en vigueur. Enfin, et dans la mesure
praticable, substitution des droits spécifiques
à la nation la plus favorisée. Ici, M. de Meaux
ajoutait M. de Meaux, dans la plupart des
traités actuels une clause par laquelle les
chambres de commerce élèvent quelques ob-
jections : c'est la clause par laquelle chaque
puissance stipule à son profit le traitement de
la nation la plus favorisée. Ici, M. de Meaux
est d'avis que nos négociateurs ne doivent, en
aucun cas, offrir aux Etats qui contracteront
avec nous le traitement de la nation la plus
favorisée. »

En résumé, disait-il, maintien de l'état de
choses actuel. Quant aux droits spécifiques, il
ne s'agit pas, comme on le croit, de changer
le taux, mais uniquement le mode de percep-
tion de divers taxes.
Tel est, en somme, le programme formulé
par M. de Meaux.
Reste la question de savoir s'il a été suivi à
la lettre. Le gouvernement français l'affirme.
Trois puissances étrangères le nient.
Il est plus que probable qu'une présence de
l'échéance prochaine des traités (juillet 1877),
le temps manquera pour résoudre cette ques-
tion, dont la solution intéresse toutes les puis-
sances, et qu'en conséquence, toutes les con-
ventions commerciales seront de nouveau
prorogées pour un an.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous Maire de la ville de Roubaix,
Vu le décret du 9 janvier 1877, qui
déclare d'utilité publique la rectification
et l'élargissement du chemin de
grande communication n° 9, dans la
traverse de Roubaix, entre le canal et le
lieu dit : le Laboureur;

Vu le plan parcellaire des terrains à
occuper pour l'exécution des travaux;

Vu l'état indicatif desdits terrains et
des noms des propriétaires;

Vu la loi du 21 mai 1836;
le titre II de la loi du 3 mai 1841;

L'arrêté, en date du 1^{er} mars courant,
par lequel M. le Préfet du Nord a
ordonné le dépôt à la Mairie, du plan et
des états parcellaires, pendant huit
jours, afin que chacun puisse en prendre
connaissance;

FAISONS CONNAITRE :
Que les pièces sus-visées seront dé-
posées au secrétariat de la Mairie, pen-
dant huit jours consécutifs, du lundi 5
au mardi 13 mars courant, de 9 heures
du matin à 4 heures du soir.

Les intéressés sont invités à prendre
connaissance des dites pièces, et à four-
nir leurs observations ou réclamations,
lesquelles seront cueillies sur un re-
gistre ouvert à cet effet.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 3 mars
1877.

Le Maire, A. FAMECHON.

MM. Trystram député, et Tilloy-
Delaune, délégué de la Chambre de
commerce de Lille, sont nommés mem-
bres de la commission mixte chargée
d'examiner les réclamations auxquel-
les donne lieu l'application du règlement
d'administration publique du 26 août
1876 concernant les distilleries.

Nous avons eu des chômages, le com-
merce allait mal... la concurrence nous
écrase, nous autres petits fabricants...
enfin, j'ai cédé le bail, vendu l'outillage
à perte, naturellement.

« Et qu'avez-vous fait du produit de
cette vente ? »

« Il fallait vivre, répondit l'homme,
et nous avons mangé jusqu'au dernier
centime. »

« Vous êtes un paresseux et un dé-
bauché, dit Bellefleur en s'animant,
vous ne mériteriez ni aide ni pitié, vos
amis vous ont jugé en vous surnommant
le Grégoire. »

L'homme en blouse releva la tête, et
regardant fixement le banquier :
« Un paresseux, c'est possible ! un
débauché, soit ! mais j'ai l'excuse de
n'avoir jamais eu sous les yeux que de
mauvais exemples... »

« Je vous ai prévenu que vous ne
devriez plus compter sur moi, et que
tous nos rapports... d'amitié, dit péni-
blement Bellefleur, se trouvaient rom-
pus. »

« Aussi, reprit amèrement l'ouvrier,
je ne viens pas en ami. »

« Serait-ce en ennemi, par ha-
sard ? »

« Pas encore, simplement en créan-
cier.
Bellefleur bondit de colère sur son
fauteuil et regarda son interlocuteur en
face. L'ouvrier ne baisa pas les yeux;
l'ennement et la rage du banquier le
laissèrent ironique, mais calme et maître
de lui. On eût dit deux lutteurs mesu-

Par décision ministérielle du 17 fé-
vrier 1877, M. Méry, intendant militaire
disponible à Paris, est nommé intendant
du 1^{er} corps, à Lille, en remplacement
de M. Lagillier, désigné pour le gou-
vernement de Paris.

M. Bréard, officier comptable du
service des substances militaires, passe
de Valenciennes à Lille, en remplace-
ment de M. Bourcier, officier princi-
pal, désigné pour Versailles.

Un juge au tribunal de première
instance de Lille, ancien avocat estimé
du barreau de Douai, M. Coquelin,
vient de se fracturer le crâne en tom-
bant dans un escalier. Son état est
désespéré.

La Semaine religieuse annonce que
le pèlerinage diocésain pour le jubilé
épiscopal du Saint-Père sera présidé
par Mgr de Lydda.

LES PETITES LIGNES DE CHEMIN DE
FER DANS LE NORD. — Une commis-
sion parlementaire de la Chambre a
examiné un projet de loi présenté par
M. Christophle, ministre des travaux
publics, et portant déclaration d'utili-
té publique de diverses lignes de che-
mins de fer.

La commission, dans sa réunion de
vendredi, a reçu, du ministre des tra-
vaux publics, des communications con-
cernant des négociations engagées avec
la Compagnie des chemins de fer du
Nord, au sujet de la concession de sept
petites lignes que le département du
Nord désire voir rattacher au réseau de
la grande Compagnie.

Il résulte des renseignements four-
nis par M. Christophle, que le départe-
ment du Nord se refuse jusqu'ici à
voter pour chacune de ces petites lignes
une subvention kilométrique de 40,000
fr., condition essentielle, d'après M. le
ministre des travaux publics, pour la
concession des dites lignes à la Com-
pagnie du Nord. Dans cette situation,
il paraît probable que le projet déposé
par M. Christophle, et tendant à la
concession, à la Compagnie du Nord,
des lignes de Lens à Armentières et de
Valenciennes au Cateau, sera purement
et simplement adopté par la commis-
sion parlementaire. Les députés du
Nord qui font partie de la commission
se sont, du reste, ralliés eux-mêmes à
cette solution. (Memorial.)

Nous recevons, avec prière de l'in-
sérer, le résultat du Concours de tir of-
fert par la Société des carabiniers lillois :

Haut nombre. — 1^{er} prix, Burg-
grave, carabinier lillois, 29 points ;
2^e, Hel, carabinier lillois, 29 points ;
3^e, Bailly, carabinier lillois, 28 points ;
4^e, Lamotte, de Condé, 28 points ;
5^e, Duvert, carabinier lillois, 28 points ;
6^e, Allemand, carabinier du Nord, 27
points ; 7^e, Hiéoux, carabinier du
Nord, 27 points ; 8^e, Dégardin, cari-
binier du Nord, 27 points ; 9^e, Lai-
gré, carabinier lillois, 27 points ; 10^e,
Petitqueux, carabinier lillois, 26 points ;
11^e, Bécourt, carabinier lillois, 26
points ; 12^e, Ponce, de Condé, 26

points ; 13^e, Debuchy, carabinier de
l'Étoile, 26 points ; 14^e, Fiévet, de
Maubège, 26 points ; 15^e, Decroix,
carabinier du Nord, 25 points.

Bas nombre. — 1^{er} prix, Penin,
amateur, 5 points ; 2^e, Bernard, cari-
binier lillois, 6 points ; 3^e, G. Baron,
carabinier du Nord, 6 points ; 4^e, Fa-
comprez, amateur, 7 points ; 5^e,
Quesnay, carabinier lillois, 7 points ;
6^e, Delmar, carabinier du Nord, 8
points ; 7^e, Wagnies, carabinier de
St-Pierre, 8 points.

Médailles. — Eloignement, cari-
biniers de Marco-en-Baroeul ; nombre,
carabiniers de St-Pierre (Wazemmes) ;
pour le plus grand nombre de mouches
en 25 balles tirées consécutivement,
Burggrave, carabinier lillois, 24 mou-
ches.

Les chambres et les tribunaux de
commerce de l'arrondissement de Lille
sont consultés, en ce moment par M.
le Ministre du commerce et des travaux
publics, sur une proposition de loi sou-
mise au Sénat. La principale disposi-
tion de cette loi tend à faire disparaître
la mesure qui obligeait les déposants à
laisser indéfiniment leurs dessins sous
enveloppes cachetées. Dorénavant, les
fabricants auront le droit de déposer
les dessins, sous enveloppes cachetées
aux greffes des tribunaux de com-
merce, mais pendant une année seule-
ment. A l'expiration de ce délai, les
dessins deviendront publics, et chacun
pourra les consulter. De plus, un
exemplaire en devra être transmis à
M. le Ministre du commerce qui cen-
traliserait, au Conservatoire des arts et
métiers, les dépôts des dessins et mar-
ques de fabrique de toute la France.

On a pénétré jeudi à l'aide de faus-
ses clefs dans le domicile des époux
Lemaire, rue de Wazemmes à Lille, et
volé pour une valeur de plus de 100
francs en numéraire et bijoux. On ne
connaît pas l'auteur de ce méfait.

Les Musées de Lille ont failli hier,
vers onze heures, devenir la proie des
flames. L'alarme a été vive; on
sentait et l'on voyait, parait-il, la fu-
mée de bois imprégnant l'atmosphère.
Les pompiers ont été appelés en toute
hâte et se sont livrés à un très minu-
tieux examen des charpentes de l'Hôtel-
de-Ville, mais sans rien découvrir. —
Quelques-uns prétendent qu'un violent
feu de cheminée s'était déclaré à
l'étage inférieur. — Aujourd'hui on a
procédé au démantèlement partiel des
planchers pour compléter les investigations.
On croit, dit-on, connaître la cause de
cet invisible incendie, mais la question
est de trouver maintenant son foyer.

Ce n'est pas la première fois que
pareille chose arrive.
Quand on pense, dit un de nos con-
frères, que tous nos musées, nos ar-
chives, notre bibliothèque, sont exposés
chaque jour au même danger, on se dit
que la question d'une installation spé-
ciale, toujours ajournée, s'impose à
tous les esprits sérieux, et qu'il faut
enfin chercher le moyen le plus pra-
tique et le plus prompt pour la ré-
soudre.

difficultés. Il ne suit pas les chemins
dangereux, il ne prend pas pour com-
pagnons des débauchés et des fainéants,
il ne ruine pas sa santé par les excès.
Depuis votre plus tendre jeunesse, vous
n'avez rien respecté de ce qui est res-
pectable ! Vous avez foulé aux pieds
toutes les lois de l'honorabilité; et fai-
sant litière de l'estime des honnêtes
gens, vous avez choisi pour femme une
créature aimant le bruit plus que la
besogne, veuve très jeune d'un mari
qu'elle n'avait pas rendu heureux, et
mère d'un enfant que vous traitez en
paria.

Le visage de l'ouvrier blêmit.

« C'est vrai, dit-il, je ne vous ai point
prié de me choisir une compagne. »

Je l'ai prise telle qu'elle était avec
une misérable robe d'indienne sur le
dos, et dans le cœur autant de rancunes
contre la société que j'en éprouve moi-
même. Nous étions de la même race, af-
famée et prrsortée... Nous nous sommes
reconnus pour deux enfants de Cain et
nous ne nous sommes plus quittés. Mais
cette femme que je vous défends d'in-
sultier, je la protège, je la nourris, je
l'aime, et si quelqu'un peut me repro-
cher ce mariage, ce n'est certes pas
vous.

« J'en ai le droit, puisque vous
devenez insolent. »

L'ouvrier quitta l'appui de la chemi-
née, attristé, regarda un fauteuil,
s'y assit et resta un moment silencieux,
comme s'il se recueillait avant de ré-
pondre et cherchait des arguments sans